

DE M. MICHEL COLSON

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Mme Cécile Jodogne, ministre.** - L'accord sectoriel conclu avec les organisations syndicales, le 12 juillet 2016, contient, d'une part, des mesures communes aux services du Collège et à Bruxelles Formation et, d'autre part, des mesures spécifiques à l'organisme d'intérêt public (OIP).

Je me bornerai ici à l'évaluation des mesures communes. En effet, même si les décisions en matière de fonction publique sont prises en concertation, l'OIP relève

essentiellement des compétences de mon collègue Didier Gosuin.

Les mesures communes se déclinaient en six grands points :

- la création du rang 29 ;
- l'alignement des échelles barémiques ;
- la revalorisation des échelles de recrutement par similitude avec la Région ;
- l'augmentation d'une unité, par organisation syndicale, du nombre de délégués permanents dispensés de remboursement ;
- le télétravail ;
- l'adaptation du cadre organique.

La première phase d'exécution de l'accord sectoriel s'est concrétisée par l'adoption, par le Collège, des nouvelles échelles barémiques pour l'année 2016. Pour rappel, pour l'année 2016, les principes suivants avaient été instaurés :

- remplacement des échelles de recrutement (c'est-à-dire, les rangs 30, 20, 26 et 10) par les échelles de la Région ;
- allongement de toutes les échelles barémiques d'une annale ;
- allongement des échelles barémiques des rangs 35, 28, 25 et 11 d'une biennale. Il s'agit, en l'occurrence, des échelles où plafonnent les membres du personnel.

Pour l'année 2017 (avec effet au 1er janvier 2017), les principes suivants ont été retenus :

- les agents ayant obtenu une annale et une biennale en 2016 obtiennent une annale en 2017 ;
- les agents qui ont obtenu une annale en 2016 obtiennent une biennale et une annale en 2017, sauf les agents des rangs 13/2 et suivants, qui obtiennent une biennale.

Le coût global de ces mesures d'allongement d'échelles barémiques est de l'ordre de 1.200.000 euros. Les nouvelles échelles ont fait l'objet de publications au Moniteur belge. Pour les années 2018 et 2019, de nouvelles grilles barémiques devront encore être établies, afin de poursuivre la mise en œuvre de l'accord sectoriel. Les négociations auront lieu très prochainement.

Les points 2 et 3 de l'accord, concernant l'alignement des échelles barémiques et la revalorisation des barèmes, seront alors entièrement exécutés.

Pour ce qui concerne le premier point relatif à la création du rang 29, une réunion du comité de négociations, dit secteur XV, s'est tenue hier à mon cabinet sur la base d'un projet d'arrêté adopté récemment en première lecture par le Collège. J'ai le plaisir de vous annoncer que les représentants syndicaux sont parvenus à un accord. Ce rang 29 est créé comme grade de fin de carrière du niveau 2+, conféré selon les règles de la carrière plane, moyennant le suivi, avec succès, d'une formation.

De nombreuses discussions ont déjà été menées avec les organisations syndicales pour déterminer, ensemble, les grands principes de la création de ce rang. Ceux-ci doivent

être communs aux deux entités : les services centraux et l'OIP. Grâce à ces discussions régulières, nous avons pu aboutir à un accord en une réunion.

Les principes sont communs aux deux entités, cependant, les bases légales à modifier sont différentes. Par ailleurs, dans l'immédiat, aucun agent de Bruxelles Formation n'est concerné par le rang 29.

Un arrêté spécifique sera donc proposé ultérieurement aux syndicats et au Collège pour ce qui concerne l'OIP. L'arrêté soumis à la négociation, pour les services centraux, est complexe dès lors qu'il modifie sept arrêtés distincts applicables aux agents des services du Collège.

Sans citer in extenso les arrêtés à modifier, sachez que nous devons, en effet, modifier des dispositions dans :

- le statut administratif ;
- le statut pécuniaire ;
- l'arrêté carrière ;
- les dispositions relatives aux formations ;
- les échelles de traitement ;
- le cadre organique ;
- et enfin le classement hiérarchique des grades.

Une vingtaine d'agents sont susceptibles d'accéder au rang 29 au niveau des services centraux. Cette mesure de l'accord sectoriel est évaluée à environ 100.000 euros.

Chacune des trois organisations représentatives des travailleurs a vu sa délégation augmenter d'une personne.

Sur la masse totale des agents occupés par la Commission communautaire française, deux tiers travaillent dans les services centraux et un tiers dans Bruxelles Formation. La répartition des trois nouveaux délégués s'est faite selon cette clé. Selon les propositions des syndicats, la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) Services publics obtient la déléguée supplémentaire pour l'organisme d'intérêt public (OIP), tandis que la Centrale générale des services publics (CGSP) et le Syndicat libre de la fonction publique (SLFP) ont désormais un délégué supplémentaire pour l'administration centrale. Cette extension de délégation s'inscrit bel et bien dans le cadre de l'arrêté royal du 21 août 2008.

Les contacts nécessaires ont été pris avec M. Steven Vandeput, ministre fédéral de la Fonction publique, afin que la dispense de remboursement des rémunérations puisse être actée selon la législation en vigueur.

En ce qui concerne le point 5 de l'accord concernant le télétravail, plusieurs étapes du processus législatif ont été franchies. La section législation du Conseil d'État a remis son avis le 8 juin dernier. Les services juridiques analysent les remarques et adaptent le texte à soumettre à l'approbation du Collège en dernière lecture avant sa publication au Moniteur belge. Ce dossier pourra donc être clôturé avant les vacances d'été si tout continue à bien se passer.

Finalement, l'adaptation du cadre organique en un plan de personnel plus souple sera faite dans la foulée de l'exécution des différentes mesures.

Cette question m'a permis de faire le point sur l'accord sectoriel conclu il y a moins d'un an. Je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que nous n'avons pas chômé pour mettre tout cela en route. La matière est fort technique, mais j'espère que ma réponse était complète sans être pas trop technique.